

# VISION 2020



**Mémoire à la Commission sur l'éducation  
de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année**

**2019**

**Exécutif provincial  
Association des commissions scolaires du Manitoba**

MANITOBA  
**School Boards**  
ASSOCIATION

ASSOCIATION DES  
COMMISSIONS SCOLAIRES  
DU MANITOBA

Au nom de nos 38 commissions scolaires membres, nous sommes heureux de contribuer au travail important de la Commission.

## **1. LA VISION À LONG TERME**

En tant que commissions scolaires, notre vision consiste à fournir à chaque élève l'accès à des possibilités d'éducation équitables et de grande qualité qui les aideront à réaliser leur potentiel.

Pour permettre aux communautés autochtones et aux nouveaux arrivants d'accéder à une éducation équitable, il est nécessaire de protéger les programmes, les soutiens et les services offerts localement et adaptés à leurs besoins. La réconciliation avec les Autochtones et l'inclusion des nouveaux arrivants doivent demeurer nos objectifs incontournables, car la croissance de notre province sera de plus en plus soutenue par ces deux communautés.

Tous les partenaires en éducation doivent renforcer leur capacité d'offrir des programmes en français qui donnent également accès aux dimensions culturelles. Relever les défis actuels en matière de ressources humaines s'avèrera fondamental. Nous croyons que la protection du droit constitutionnel de la communauté franco-manitobaine à exercer son autonomie sur les programmes et les services doit demeurer un principe directeur important.

Préparer les élèves pour le monde au-delà de nos salles de classes nécessite de trouver un équilibre entre les compétences civiques et sociales, et de répondre aux demandes de l'économie de notre province. Reconnaissons que la norme actuelle de l'entrée dans le marché du travail au Manitoba en ce qui concerne la plupart des postes exige du postulant une expérience pratique, une formation professionnelle technique ainsi que des études et une formation postsecondaires.

Nous devons donc nous efforcer de faire en sorte que les élèves possèdent les compétences nécessaires pour poursuivre leur apprentissage tout au long de la vie. Par l'entremise de partenariats solides avec des entreprises et des industries locales, nous devons continuer de tout mettre en œuvre pour permettre aux élèves l'accès aux programmes de préparation à une carrière. Nous devons nous assurer qu'ils obtiennent leur diplôme avec la résilience et l'adaptabilité nécessaires pour répondre aux diverses possibilités de carrière au cours de leur expérience de vie.

## **2. L'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES**

Une formule unique ne convient pas nécessairement à tous les élèves lorsqu'il s'agit d'apprendre et de réussir. Les écoles fournissent un programme de base à chacun, promouvant l'équité à l'échelle provinciale, tandis que l'expérience globale des élèves est renforcée par les programmes, les soutiens et les services locaux offerts selon le caractère distinct de chaque commission scolaire. Cela répond à la fois aux besoins de la communauté et de ceux des élèves, et demeure la responsabilité ultime de l'éducation publique dans son ensemble.

Depuis un siècle, le nombre de cours, de matières et de programmes mis à la disposition des élèves a considérablement augmenté, et permet de répondre à bon nombre de besoins et de priorités. Il est important que les élèves bénéficient d'une grande diversité d'expériences

éducatives afin de réaliser pleinement leurs promesses et leur potentiel dans la vie et dans leur profession.

S'attaquer à la pauvreté est impératif. Ce phénomène explique pourquoi deux élèves sur dix ne respectent pas ou ne dépassent pas les normes attendues aux examens d'évaluation. La pauvreté reste manifeste dans les taux réduits de fréquentation scolaire et d'obtention de diplôme ainsi que dans les résultats moins que souhaitables des examens provinciaux.

Les initiatives des commissions scolaires ont permis d'atténuer les effets négatifs de la pauvreté sur les élèves. Les programmes d'éducation de la petite enfance, les écoles communautaires, les services de soutien, les programmes de nutrition, les activités après l'école, les possibilités d'apprentissage estivales et les pratiques de gestion du temps ne constituent que quelques-unes des nombreuses façons dont les effets de la pauvreté ont été contrecarrés.

Nous reconnaissons que pour lutter contre la pauvreté, les initiatives d'alphabétisation et de numératie sont essentielles chez la petite enfance. Les programmes de préscolaire et de maternelle à plein temps fournissent des bases fondamentales à la réussite scolaire, en particulier pour les élèves en situation de pauvreté. Augmenter la disponibilité de ces programmes peut constituer une considération importante pour améliorer l'apprentissage de la petite enfance et la préparation à la rentrée scolaire.

Répondre aux besoins en matière de langue et de culture, et promouvoir l'accessibilité et l'inclusion restent d'importants objectifs visant à améliorer le rendement et la réussite scolaires.

Le Manitoba compte parmi une des provinces ayant les taux les plus élevés d'invalidité auto-identifiée au Canada. L'inclusion, l'intégration et l'accessibilité pour les élèves ayant des besoins spéciaux et des anomalies exceptionnelles dans le cadre des programmes d'enseignement traditionnels demeurent la pierre angulaire de l'excellence et de l'équité en ce qui concerne l'apprentissage.

Le ministre et le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires, le personnel des divisions scolaires, les élèves et les familles partagent la responsabilité ultime de la réussite scolaire, de même que les écoles des Premières Nations, les écoles indépendantes, et les centres d'apprentissage pour jeunes et adultes.

Du berceau aux carrières, l'apprentissage des élèves est influencé par la participation de nombreux particuliers, groupes et organismes. Chacun y joue un rôle important.

Les commissions scolaires collaborent régulièrement entre elles pour offrir des programmes, des soutiens et des services qui encouragent la réussite et améliorent l'équité. Cette collaboration permet de maintenir l'autonomie locale, tout en réalisant des gains d'efficacité et en renforçant l'équité dans toute la province grâce au partage des ressources et de la capacité.

À l'avenir, nous pensons qu'il est essentiel d'explorer l'apprentissage des élèves au moyen d'indicateurs de rendement et de résultats ainsi que d'évaluations formatives et sommatives, afin de refléter la richesse de l'expérience éducative de chaque élève. Nous nous réjouissons de pouvoir travailler avec le gouvernement dans le but de perfectionner les mesures et les évaluations en vue d'une amélioration continue.

Il importe que les Manitobains comprennent que les revues ont tendance à être axées sur les domaines à améliorer. Nous savons que dans tous les aspects de l'expérience humaine, nous pouvons toujours nous efforcer de faire mieux.

L'accent mis sur l'amélioration ne doit pas faire perdre de vue le fait que le système d'éducation publique du Manitoba demeure l'un des meilleurs au monde, comme le détermine la mesure du rendement et des résultats de l'ensemble des élèves. S'attaquer à la pauvreté peut nous aider à nous perfectionner davantage.

### **3. L'ENSEIGNEMENT**

La capacité et l'offre d'enseignants qualifiés, d'aides-enseignants et d'autres professionnels sont parmi les clés de la réussite de l'apprentissage des élèves. Le renforcement, la distribution, la diversité, l'expertise en la matière et les expériences pratiques peuvent être abordés dans le cadre d'une revue particulière de la capacité et de l'offre des ressources humaines au Manitoba.

Il en va de même pour les professionnels qui fournissent d'importants services à l'appui du travail de nos enseignants. Aborder l'offre et la capacité des cliniciens sera tout aussi primordial.

L'Association des commissions scolaires du Manitoba est d'avis qu'il est possible de promouvoir des occasions de perfectionnement professionnel significatives, en particulier pour les enseignants travaillant en région rurale et dans le Nord, grâce à une plus grande mise en œuvre de la technologie. L'allocation de ressources pour de telles occasions demeurera prioritaire, tout en favorisant l'accessibilité et l'équité pour les élèves.

La mise en place d'une instance collégiale de réglementation ne profiterait pas au Manitoba et ne renforcerait pas les résultats, même si nous estimons qu'un perfectionnement continu axé sur les compétences peut être obtenue par des améliorations qui s'appuient sur les pratiques existantes.

### **4. LA RESPONSABILISATION QUANT À L'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES**

Il faut un village pour élever un enfant. Ceux qui contribuent à l'éducation publique partagent la responsabilité de la réussite des élèves. Bien identifier « qui est responsable de quoi » a toujours mené le Manitoba dans la bonne direction et lui a permis de profondément apprécier la contribution de chacun. Nous proposons respectueusement que beaucoup d'entités et de partenaires partagent également la responsabilité de l'apprentissage et de la réussite des élèves au Manitoba.

L'éducation publique s'attaque depuis longtemps aux nombreux « silos » qui ont tendance à diviser chacune de ces entités sous d'autres autorités, ce qui a entraîné un fort sentiment de responsabilité partagée par chaque partenaire en éducation. Nous comprenons bien que ce sont nos élèves et communautés qui vont en souffrir si nous ne travaillons pas ensemble.

Les partenaires en éducation du Manitoba collaborent régulièrement pour améliorer les résultats de l'éducation publique. Les structures de conseil qui rassemblent ces partenaires lors

de consultations fréquentes ainsi que les groupes de travail intergouvernementaux fédéral, provincial et local assument également leur part de responsabilité.

L'Association des commissions scolaires du Manitoba aimerait soutenir en principe les travaux en cours entrepris par le gouvernement du Manitoba en vue de l'adoption d'un tableau de bord équilibré et d'autres stratégies de gestion intégrée des données. Une gestion et une intégration améliorées de ces dernières contribueront à renforcer la responsabilisation.

Nous nous engageons aussi à travailler avec le gouvernement et tous les partenaires de l'éducation pour atteindre les objectifs à long terme en matière de littératie et de numératie établis en janvier 2018.

## **5. LA GOUVERNANCE**

Les commissions scolaires communautaires demeurent le modèle de gouvernance de l'éducation locale le plus approprié. Ces commissions se font entendre et font des choix pour améliorer l'éducation publique au sein de leur communauté.

Chaque communauté a le droit d'exercer sa représentation démocratique par le biais des commissions scolaires locales. Deux initiatives récentes de l'Association des commissions scolaires du Manitoba, à savoir un sondage d'opinion publique indépendant et des entretiens avec des anciens combattants, ont montré que l'autonomie locale résonne encore auprès des communautés et mérite d'être protégée.

Ce droit à l'autonomie locale s'applique à chaque communauté, majoritaire ou minoritaire. L'éducation lui appartient et, par conséquent, la direction de la gouvernance incombe à la communauté.

La gouvernance suppose la responsabilité. La centralisation de la prise de décision supprimerait la responsabilisation, réduirait la voix de la communauté locale, limiterait la participation aux processus de prise de décision et restreindrait l'accès des mandants aux décideurs. Un modèle régional de gouvernance des commissions scolaires permettrait d'atteindre le même objectif. Ces dernières ne s'opposent pas au changement. Notre seul intérêt est de faire en sorte que la gouvernance de l'éducation favorise l'efficacité et la réactivité de la population du Manitoba.

Depuis les vingt dernières années, le Manitoba est passé de 54 divisions scolaires à 38. Au cours des cinquante dernières années, le nombre total de commissaires d'école a diminué de 54 %.

Les dépenses de fonctionnement combinées en tant que commissions scolaires représentent un demi-cent sur chaque dollar investi dans les activités d'éducation publique. Les augmentations liées à la rémunération des commissaires d'école sont restées fixées à 0,2 % chaque année.

La plupart des commissaires d'école sont des parents ou grands-parents d'enfants scolarisés, ou des professionnels actifs qui concilient un emploi à temps plein avec leurs fonctions administratives et qui détiennent un diplôme d'études postsecondaires. Les commissions scolaires restent le seul niveau de gouvernance où les femmes sont majoritaires.

Environ le quart des commissaires d'école représentent des catégories de diversité importantes, notamment les Autochtones, les nouveaux arrivants, les minorités visibles et les personnes handicapées. Vingt pour cent sont bilingues (anglais-français). Les communautés bénéficient de cette force et de ce niveau de représentation.

Les décisions des commissions scolaires améliorent la prestation des programmes, des services et des soutiens répondant aux besoins de la communauté locale. La série « This is the Local Choice » de l'Association des commissions scolaires du Manitoba illustre l'importance des commissions scolaires à l'aide d'exemples des divers programmes au sein des divisions scolaires. Les commissions restent engagées dans un dialogue permanent avec les communautés et sont à la recherche d'autres changements pouvant bénéficier aux élèves.

Des réductions additionnelles des commissions scolaires ou des coûts administratifs ne renforceront pas l'éducation publique ni ne favoriseront une plus grande efficacité. Cependant, ils priveraient les communautés de l'intérêt local dans la prestation de l'éducation publique. L'accent serait mis sur une restructuration et un rééquilibrage de l'organisme plutôt que sur l'apprentissage et la réussite des élèves. Les coûts seraient maintenus, sinon augmentés, et les solides collaborations actuelles en matière de programmes, soutiens et services seraient en danger.

Les trois derniers cycles électoraux ont révélé des tendances significatives :

- Après chaque élection, un tiers des commissaires sont des nouveaux membres de leur commission scolaire;
- Les deux tiers sont des titulaires qui reviennent;
- La moitié est élue par voie de concours démocratique.

Ces indicateurs démontrent que la démocratie locale est vibrante et dynamique. Chaque élection donne lieu à un équilibre entre nouvelles et anciennes perspectives, favorisant ainsi la stabilité et la croissance, et nos citoyens s'y intéressent.

Les activités des commissions scolaires restent non partisans. Les cycles électoraux ne consistent pas à définir des plates-formes et formuler des politiques, mais plutôt à déterminer qui peut mieux servir le public en matière d'éducation locale.

Les services partagés, la rentabilité et la coordination sont réalisés grâce aux services fournis par l'Association des commissions scolaires du Manitoba. Le soutien de ceux-ci renforcera notre capacité à contrôler les coûts et à préserver les avantages sociaux des employés et la sécurité des élèves.

## **6. LE FINANCEMENT**

Compte tenu des consultations menées avec nos communautés et partenaires, nous estimons qu'au Manitoba, il est grand temps de procéder à un examen exhaustif de la fiscalité et de la formule de financement du système éducatif.

Bien que nous plaitions pour un changement significatif, répondre aux besoins des élèves de toutes les divisions scolaires demeure la première priorité en termes de construction d'un

modèle de financement durable. L'emplacement géographique, le nombre d'inscriptions et l'évaluation de la propriété servent tous à indiquer les domaines dans lesquels les possibilités de changement n'auront pas d'impact indu sur les élèves et les programmes éducatifs.

Nous croyons que l'évolution vers un financement provincial de 80 % pour les dépenses de fonctionnement de l'éducation demeure une cible souhaitable dans l'ensemble.

Un financement centralisé ne servira pas les meilleurs intérêts des élèves et des communautés, car notre capacité à répondre aux besoins locaux nécessite le maintien d'une certaine autonomie financière.

Le financement doit correspondre aux pressions inflationnistes pour rester durable et protéger les services de première ligne. Au cours des deux dernières décennies, ces services sont restés pratiquement inchangés, mais leur maintien a coûté plus cher.

Le transfert des coûts au système d'éducation public à partir d'autres portefeuilles budgétaires (santé, justice et services sociaux) a considérablement accru les dépenses scolaires. Le ressourcement à partir de ces autres portefeuilles est difficile.

L'ère du capital et de l'infrastructure informatique signifie que les besoins de l'éducation publique continueront à croître à l'avenir. Il sera davantage important de suivre le rythme de la nécessité de tels investissements afin de promouvoir des environnements d'apprentissage sécuritaires pour les élèves et les communautés du Manitoba.

Adapter le cycle budgétaire annuel de manière à réaliser des investissements pluriannuels contribuerait certainement à répondre aux priorités du système.

## **RECOMMANDATIONS**

### **LA VISION À LONG TERME**

L'Association des commissions scolaires du Manitoba recommande à la Commission :

1. De construire sa vision à long terme pour l'éducation publique en utilisant des projections fiables de la croissance démographique, en soutenant les ressources nécessaires pour répondre et s'adapter aux exigences scolaires dans les communautés urbaines, locales et nordiques.
2. De reconnaître le besoin de programmes, de soutiens et de services qui aideront les Autochtones, les nouveaux arrivants et les réfugiés à promouvoir leur intégration et leur inclusion continues dans l'éducation publique, et ce, en préparation pour leur entrée sur le marché du travail.
3. D'éclairer sa vision à long terme en matière d'éducation publique en reconnaissant l'importance des possibilités de maintenir l'excellence en offrant des programmes, des soutiens et des services en français (FL1 et FL2), à la fois pour répondre aux droits constitutionnels de la communauté linguistique minoritaire francophone du Manitoba et pour combler la demande des parents et des élèves en matière d'enseignement du français au niveau FL2, y compris les programmes de français de base et d'immersion.

4. De reconnaître l'importance de maintenir l'accent sur l'expérience de travail pertinente et d'y réagir, soit par le biais de l'apprentissage au secondaire, la pratique du travail, la préparation à une carrière et autres expériences scolaires, soit par des ressources visant à développer les cours à double reconnaissance de crédit et les connecteurs communautaires. Cela contribuera à promouvoir l'harmonisation continue entre les secteurs d'études et de formation du secondaire et du postsecondaire, tout en offrant aux élèves des possibilités encore plus grandes en matière de préparation pour l'avenir.

## **L'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES**

L'Association des commissions scolaires du Manitoba recommande à la Commission :

5. D'examiner les programmes efficaces qui démontrent des résultats probants et fondés sur des preuves en ce qui concerne les impacts et les risques de la pauvreté chez les élèves, et ce, afin de déterminer les possibilités d'expansion de ces programmes au sein de toutes les divisions scolaires de la province.
6. D'examiner les possibilités d'expansion, à l'échelle provinciale, des programmes de garderie, de prématernelle et de maternelle à plein temps afin d'assurer une incidence optimale durant les premières années de vie.
7. De réfléchir sur l'importance de l'engagement actuel du Manitoba en matière d'intégration, d'inclusion et d'accessibilité pour les élèves, le personnel et les membres de la communauté, en favorisant la prestation continue de programmes, de soutiens et de services équitables et efficaces répondant à leurs besoins.
8. D'envisager des modèles fondés sur des preuves qui démontrent l'interdépendance et les interrelations entre les prestataires importants d'éducation et d'apprentissage, en tenant compte de la question de la responsabilité ultime pour ce qui est de la réussite et de l'apprentissage des élèves au Manitoba.
9. D'élargir la réflexion sur l'établissement d'une stratégie formelle de réduction de la pauvreté axée sur l'éducation, dirigée par un groupe de travail composé de représentants du gouvernement du Manitoba, de divisions scolaires (commissions scolaires, cadres supérieurs et enseignants), de parents et d'élèves, afin de cerner et de compiler les pratiques prometteuses et d'autres initiatives, et d'améliorer la réponse actuelle à la pauvreté dans le contexte scolaire, ce qui ferait en sorte de mettre l'accent sur l'atténuation de la pauvreté par rapport à la stratégie manitobaine en matière d'éducation.
10. D'envisager la création d'un comité consultatif chargé d'étudier des mesures alternatives et améliorées du rendement et de la réussite scolaires, afin de veiller à ce que l'amélioration porte sur les mesures et les indicateurs reflétant à la fois les apports et les résultats ainsi que les évaluations sommatives et formatives.

## **L'ENSEIGNEMENT**

L'Association des commissions scolaires du Manitoba recommande à la Commission :

11. D'examiner la possibilité d'une revue à l'échelle provinciale des programmes d'éducation et de formation, conçue pour répondre aux besoins des divisions scolaires au Manitoba en matière de ressources humaines, afin d'explorer les options permettant d'optimiser la capacité et l'offre pour répondre à la demande provinciale.
12. D'inclure une revue à l'échelle provinciale de la capacité des cliniciens au Manitoba dans le cadre de l'étude sur les ressources humaines mentionnée plus haut, afin d'explorer les options permettant d'optimiser l'offre de cliniciens pour répondre à la demande provinciale.
13. De tenir compte du fait que les ratios élèves-enseignant sont généralement indicatifs de la taille des classes dans chaque province, mais qu'il existe une variation intraprovinciale considérable, en fonction des choix de gestion de la taille des classes qui reflètent l'autonomie et le contexte communautaires au niveau local.
14. De réfléchir davantage sur la possibilité d'établir un programme de subvention spécialisé dans les technologies rurales et du nord, qui permettra d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel ainsi qu'un plus large éventail de cours aux élèves du secondaire, afin de promouvoir l'accessibilité et l'équité dans le cadre des possibilités d'apprentissage élargies.
15. D'envisager la mise en place d'un cadre de compétences continues pour aider à améliorer la compréhension des pratiques professionnelles, dirigé par des représentants du ministère de l'Éducation, des commissions scolaires, des cadres supérieurs, des enseignants et des membres représentant l'intérêt public. Plutôt que de réglementer la profession d'enseignant au Manitoba, une telle recommandation contribuerait à mettre en œuvre une stratégie non disciplinaire apportant une valeur ajoutée aux procédures d'évaluation et de rétroaction qui sont actuellement mandatées.

## **LA RESPONSABILISATION QUANT À L'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES**

L'Association des commissions scolaires du Manitoba recommande à la Commission :

16. De reconnaître que la responsabilité de l'apprentissage des élèves est en fait partagée en ce qui concerne l'éducation publique au Manitoba et que, par conséquent, l'amélioration dans ce domaine doit prendre en compte de manière appropriée les rôles et responsabilités individuels et interdépendants de chaque élément de l'ensemble.
17. De soutenir les stratégies actuelles de gestion des données axées sur l'atteinte de l'équilibre et l'identification des liens entre les apports et les résultats, les évaluations formatives et sommatives, les mesures financières et non financières, les indicateurs et les vecteurs de rendement, tout en encourageant la poursuite des efforts visant à relier les bases de données clés en matière d'indicateurs sociaux, culturels, économiques, académiques et autres en vue de la mise en place d'un cadre continu d'évaluations et de responsabilités éclairées.

L'Association des commissions scolaires du Manitoba tient à souligner qu'il est également possible de renforcer le sentiment de responsabilité partagée en favorisant de meilleures possibilités de dialogue ainsi qu'une planification et une collaboration constructives entre trois

« systèmes » importants, notamment : les prestataires d'éducation (maternelle à la 12<sup>e</sup> année), les organismes éducatifs et les partenaires qui reflètent le spectre de l'éducation du berceau à la carrière, et ceux qui reflètent l'alignement continu entre éducation, formation et développement de la main-d'œuvre.

## LA GOUVERNANCE

L'Association des commissions scolaires du Manitoba recommande à la Commission :

18. De reconnaître que le principe de l'autonomie locale reste informatif et instructif pour la structuration de la gouvernance de l'éducation au Manitoba, avec tous les droits communautaires qui s'y rapportent.
19. De respecter la protection constitutionnelle de la communauté linguistique francophone minoritaire du Manitoba afin de maintenir la gouvernance locale par le biais de la Commission scolaire franco-manitobaine, et que cette dernière reconnaisse que ces garanties et protections reflètent les droits déjà détenus par les communautés linguistiques majoritaires au moyen de leurs commissions scolaires locales.
20. D'appuyer l'adoption par le gouvernement du Manitoba d'une loi habilitante établissant des moyens électroniques permettant de s'acquitter de toutes les responsabilités en matière de candidature et de vote lors des prochaines élections municipales et de commissions scolaires.
21. D'examiner la possibilité d'étendre le droit de vote à toutes les personnes qui mériteront une représentation par le biais de leur imposition lors du dernier cycle électoral de quatre ans, y compris celles dont l'identité a été confirmée dans le registre électoral permanent d'Élections Manitoba et les résidents permanents dont la demande de citoyenneté est en cours.
22. De soutenir la mise en place d'une législation ou d'un règlement prévoyant une couverture médiatique gratuite des candidats aux commissions scolaires, afin de bien sensibiliser et informer le public sur les élections avant la clôture de chacune d'entre elles.
23. D'appuyer la modification à la *Loi sur les élections municipales et scolaires*, afin de rendre obligatoire l'installation de bureaux de vote dans les agglomérations, ce qui permettrait une proximité accrue et une meilleure accessibilité pour les électeurs faisant partie de chaque registre local, et de regrouper les bulletins de vote des municipalités et des commissions scolaires en un seul, et ce, pour chaque communauté et à chaque bureau de vote.

La Commission s'est enquis des modifications apportées à des entités autres que les commissions scolaires susceptibles d'améliorer la gouvernance. Afin de renforcer les services partagés offerts par l'Association des commissions scolaires du Manitoba, nous recommandons à la Commission :

24. D'appuyer l'exclusion future de tous les frais et rabais liés au maintien de la couverture en vertu du Programme d'assurance-écoles du Manitoba, à partir du calcul des plafonds de coûts administratifs.

25. De soutenir l'action de plaidoyer de l'Association des commissions scolaires du Manitoba en faveur de modifier nos critères statutaires d'adhésion, afin de fournir des services et des programmes aux prestataires d'éducation des Premières Nations, Métis et Inuits.

En outre, nous encourageons fortement la Commission à s'informer auprès de nos membres ainsi que des membres de la Manitoba Association of School Superintendents et du Council of School Leaders, sur le rôle et les responsabilités futurs des directeurs dans le contexte général de la gouvernance, de l'administration et de la gestion.

Enfin, l'Association des commissions scolaires du Manitoba souhaiterait proposer à la Commission une recommandation générale qui ne semblerait pas correspondre à un domaine d'intervention particulier, mais qui pourrait être mieux traitée dans le cadre de la gouvernance. Cette recommandation inciterait la Commission à encourager le gouvernement du Manitoba à prévoir une revue plus régulière de l'éducation, afin d'améliorer les occasions de partager une vision commune, de dresser un bilan de l'apprentissage par les élèves et de la pratique d'enseignement, d'affirmer les responsabilités, de confirmer la bonne gouvernance de l'éducation publique et d'examiner le financement.

Vu l'importance de l'éducation pour la vitalité, la réussite et le bien-être de notre province, le fait qu'une revue approfondie n'ait pas eu lieu plus tôt constitue une considération majeure pour le gouvernement qui transcende tous les domaines d'intervention.

## **LE FINANCEMENT**

Finalement, l'Association des commissions scolaires du Manitoba recommande à la Commission :

26. De voir à ce que le gouvernement du Manitoba mette sur pied une commission fiscale globale chargée d'étudier la fiscalité dans l'ensemble de notre province, qui comprendrait des représentants des commissions scolaires, des administrations municipales et d'autres organismes d'intérêt public, et ce, le plus rapidement possible.
27. De faire en sorte que le gouvernement du Manitoba procède à une révision de la formule de financement de l'éducation, et ce, dès que possible, en mettant l'accent sur le renforcement de l'équité, tant au niveau fiscal qu'en ce qui concerne les élèves, tout en étant guidé par le principe de promotion de l'investissement d'une plus grande part des revenus provinciaux pour compenser les impôts locaux.
28. De réfléchir sur l'importance de conserver l'autonomie fiscale et la capacité de revenus des commissions scolaires, afin de répondre aux besoins éducatifs particuliers au niveau local.
29. De prendre en compte les différences importantes entre les niveaux d'investissement réels et constants au sein du système d'éducation publique pour déterminer l'évolution de ces derniers au fil du temps, ce qui peut servir à informer et à contextualiser la durabilité et l'adéquation du soutien financier global.
30. De tenir compte de l'absorption par le système d'éducation publique des programmes, des soutiens et des services relevant habituellement des portefeuilles de la santé, de la

justice et des services sociaux, lors de l'examen de la durabilité des dépenses consacrées à l'éducation publique.

31. D'élargir la réflexion sur la capacité globale des divisions scolaires à atteindre les objectifs à court et à long terme en matière d'éducation publique au Manitoba par rapport au modèle de financement annualisé actuel. De plus, il est recommandé à la Commission de soutenir le financement pluriannuel pour le programme de base et l'infrastructure du capital en favorisant la réalisation d'une vision à long terme axée sur l'amélioration du rendement et de l'équité.

Pour en savoir plus sur les recommandations de l'Association des commissions scolaires du Manitoba portant sur le financement de l'éducation publique, veuillez consulter le *Manual of Policies and Beliefs* sur le site [www.mbschoolboards.ca](http://www.mbschoolboards.ca)

Les commissaires et les membres du public qui souhaitent s'informer davantage sur les priorités abordées dans le présent document et sur les recommandations que l'Association des commissions scolaires du Manitoba a présentées à la Commission sont priés de consulter le site [www.localvoices.ca](http://www.localvoices.ca)

Au nom de notre association et de ses membres, nous souhaitons exprimer nos meilleurs vœux à la Commission, qui réalisera l'important travail à accomplir. Nous demeurons disponibles pour fournir tout renseignement dont la Commission pourrait avoir besoin pour s'acquitter de son mandat.